

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE Avis 16 octobre 2013

MENOPUR 150 UI, poudre et solvant pour solution injectable B/5 flacons en verre-ampoules en verre de 1 ml (CIP : 3400927390869)

MENOPUR 600 UI, poudre et solvant pour solution injectable

B/1 flacon en verre de 600 UI – 1 seringue préremplie en verre de 1 ml avec aiguilles avec tampons alcoolisés avec seringues (CIP : 3400927390920)

#### LABORATOIRE FERRING SAS

DCI	ménotropine
Code ATC (2013)	G03GA02 (gonadotrophine postménopausique humaine)
Motif de l'examen	Inscription
Listes concernées	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
Indications concernées	<ul> <li>Chez la femme :         <ul> <li>Traitement de la stérilité, dans les cas où l'anovulation est la seule cause de stérilité :</li></ul></li></ul>

# 01 Informations administratives et reglementaires

AMM	MENOPUR 150 UI : 16 mai 2013 – procédure nationale MENOPUR 600 UI : 14 mai 2013 – procédure nationale
Conditions de prescription et de délivrance	Liste I.  Médicament nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement.  Prescription réservée aux spécialistes en gynécologie, et/ou gynécologie-obstétrique, et/ou en endocrinologie et métabolisme ou en urologie.

## 02 CONTEXTE

Il s'agit de la mise à disposition de deux nouvelles présentations dosées à 150 et 600 UI, en complément de la présentation dosée à 75 UI.

## 03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces informations et après débat et vote, la Commission estime :

#### 03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par MENOPUR 150 UI et MENOPUR 600 UI est important dans les indications de l'AMM.

### 03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) par rapport à l'autre présentation déjà inscrite.

#### 03.3 Recommandations de la Commission

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans les indications de l'AMM.

▶ Taux de remboursement proposé : 100%

#### Conditionnements

Ils sont adaptés aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.